



Chelles Chaleur

Groupe Coriance

Siège Social : 62 rue de la Belle-Ile – 77500 CHELLES
Bureaux : Immeuble Horizon – 10, allée Bienvenue – 93885 Noisy-Le-Grand Cedex
Tél : 01.49.14.79.79 – Fax : 01.43.04.51.42

**DEMANDE D'ABONNEMENT AU SERVICE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION
PUBLIQUE D'ENERGIE CALORIFIQUE**

POLICE N°

Je soussigné..... représentant,
agissant en qualité de, après avoir pris connaissance du règlement de Service de la
distribution publique d'énergie calorifique du Syndicat Mixte SMGC, joint en annexe, auquel je m'engage à
adhérer en tous points, demande pour située au , desservie par la sous station , un abonnement à la fourniture
de chaleur nécessaire au chauffage des locaux et au réchauffage de l'eau sanitaire.

1. Fluide secondaire

Les caractéristiques du fluide secondaire en poste de livraison sont les suivantes :

- température de distribution de l'eau chaude sanitaire : 55 °C +5°C/-0°C,
- température maximale de départ de l'échangeur chauffage, par - 7°C ext : °C
- température maximale de retour à l'échangeur chauffage, par - 7°C ext.: °C
- température maximale de retour à l'échangeur chauffage, par +°C ext.: °C
- pression maximale du réseau secondaire en poste de livraison : NA

2. Consommation de référence

Pour l'application de l'article II. 10 du règlement de Service, les consommations de référence sont les suivantes :

Consommation Chauffage : MWh

Consommation eau chaude : MWh

Consommation totale : MWh

3. Puissance utile

En application de l'article III. 17.3, du règlement de Service, **la puissance utile est fixée à kW.**

4. Puissance souscrite

En application de l'article II. 10, du règlement de Service, la puissance souscrite s'établit comme suit :

Chauffage :	kW
Eau Chaude Sanitaire :	kW
Surpuissance :	kW
Puissance totale souscrite :	kW

5. Tarifs applicables : Logement

6. Date d'effet et durée

Conformément à l'article III –16 du règlement de Service, la présente Police est souscrite pour une période de dix
ans à la date d'effet de la présente police, soit le premier jour du mois de la date de mise en service de
l'installation soit le 1^{er}

Fait en deux exemplaires originaux à Chelles, le

Signature de l'Abonné

Pour Chelles Chaleur, le Président

Yves LEDERER